



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME 2024-023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 13 mai 2024, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-023

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 38, du Règlement de lotissement n° 259-2012 destinée à :

- Permettre l'aménagement d'une rue sans issue de type « cul-de-sac » de 350 mètres, alors que la norme édictée fixe la longueur maximale d'une rue sans issue de type « cul-de-sac » à 250 mètres.

RAISON ALLÉGUÉE

La forme irrégulière du terrain et limite les possibilités d'aménagement de la nouvelle rue.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé sur le lot 5 358 592, du cadastre du Québec sur le chemin de la Ligne-Frédéric, à l'intérieur des limites de la zone RE1-3.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-sixième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent AVIS PUBLIC en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce vingt-sixième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier